

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 septembre 2012

L'an deux mil douze et le cinq septembre convocation du conseil municipal adressée individuellement à chaque conseiller pour une réunion qui aura lieu à la mairie le onze septembre deux mil douze à effet de délibérer sur :

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion
- Rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement 2011
- Frelon asiatique : autorisation signature de convention avec le Département
- Contrôle des bouches et poteaux incendie de la commune : dysfonctionnements et anomalies importantes
- Lotissement « Belle Vallée » : demande de remise des espaces communes à la collectivité.
- Questions diverses

L'an 2012, le 11 Septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUROCHER Denis, Maire.

Présents : M. DUROCHER Denis, Maire, Mmes : BALLANGER Stéphanie, BOUCHET Sandra, CHASSELOUP Annie, DUBOURG Nicole, GALY Virginie, MM : BESSONNET William, CHARRIER Philippe, CÔME Philippe, KOTSIS Jack

Absent(s) :

Excusé(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POMMERAUD Brigitte à M. DUROCHER Denis,

Excusé(s) : Mme ONNO Gisèle, MM : BAUDIN Olivier, BAUDOIN Bruno, BERTIN Jean-Noël

Secrétaire: Mme BOUCHET Sandra

Le compte rendu de la précédente réunion est lu et adopté à l'unanimité

S.M.A.E.P.A de Châteuneuf : RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire, présente le rapport 2011 sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement, afin que le conseil municipal émette ses observations comme le prévoit la loi.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

N'émet aucune observation particulière sur le rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service public eau et assainissement.

FRELON ASIATIQUE : AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal :

Compte tenu de l'impact du frelon asiatique (*vespa velutina nigrithorax*) sur l'environnement et l'apiculture, de l'inquiétude croissante des citoyens et des collectivités, le Département de la Charente engage une lutte active contre cet insecte invasif. Les communes ou leurs groupements sont associés à la démarche.

Ce dispositif de lutte contre cette espèce s'articule autour de 3 axes :

- le piégeage sélectif des fondatrices
- le recensement exhaustif des nids, par le biais des communes ;
- la destruction des nids par les désinsectiseurs inscrits sur la liste préfectorale.

Dans ce cadre, la commune participe au recensement des nids de frelons asiatiques dans son territoire, en collectant les signalements et en transmettant les informations au Département.

Le Département passera commande de la destruction des nids, au regard du recensement fait et de la localisation des désinsectiseurs.

Les nids situés sur le domaine public sont détruits par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).

Le Département demande à la commune de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoire.

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 22 juin 2012 ;

Vu le projet de convention transmis par le Département ci-annexée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la commune de Trois-Palis décide :

- d'approuver les modalités du plan de lutte contre le frelon asiatique exposé ci-dessus ;
- de prendre en charge la moitié du coût des interventions commandées dans son territoires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département ainsi que tous les documents liés à ce projet.

CONTROLE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIE : DYSFONCTIONNEMENTS ET ANOMALIES IMPORTANTES.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport établi par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente, concernant le contrôle des bouches et poteaux d'incendie de la commune. Ce rapport fait notamment état de 4 anomalies importantes.

Monsieur le Maire rappelle que la défense incendie est de la compétence de chaque commune sur son territoire et que les textes en vigueur confère au maire et à la municipalité l'obligation de mettre à disposition du SDIS les moyens de défense incendie en eau en accordant la priorité à l'utilisation des points d'eau artificiels ou naturels.

Suite à ce rapport Monsieur le Maire propose de mener une réflexion avec le SDIS, mais également avec le Syndicat d'eau de Châteauneuf.

Un rendez-vous sera donc pris en ce sens.

Un compte rendu de la rencontre sera donné lors du prochain conseil municipal.

LOTISSEMENT « BELLE VALLEE » : DEMANDE DE REMISE DES ESPACES COMMUNS A LA COLLECTIVITE.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'Association Syndicale libre « Résidence Belle Vallée » qui demande l'incorporation des espaces communs du lotissement dans le domaine communal.

Or Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il s'est rendu sur place accompagné de M. KOTSIS, et qu'ils ont constaté que les espaces ne correspondaient pas aux critères nécessaires pour l'incorporation dans le domaine communal.

Une rencontre sera donc organisée avec les représentants des riverains pour leur faire part des observations.

La décision d'incorporation est reportée à un prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne les effectifs de l'école qui sont en nette baisse par rapport aux années passées.
- Réhabilitation de l'école : 14 architectes ont répondu à l'appel d'offres. Le montant estimé des travaux s'élève à environ 250 000 €. La commission d'appel d'offres de la CdC doit se réunir la semaine prochaine pour faire le choix de l'architecte.
- Travaux salle sous mairie : Les travaux doivent commencer le 13 septembre.
- Travaux route du Roctaille : la société SCREG a été retenue par le CdC. Les travaux doivent débuter mi-octobre et durer environ 5 semaines.
- Travaux RD 72 : l'appel d'offre sera lancé mi-novembre. Tous les terrains ont été acquis ou en cours d'acquisition.
- Le repas des aînés de la commune aura lieu le 27 octobre 2012
- Un marché pourrait voir le jour, le jeudi matin avec environ 5 commerçants.
- Le prochain conseil aura lieu le 23 octobre 2012

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 22 h 30
